

Tableau d'avancement de l'année 2025 au grade de : INGENIEUR PRINCIPAL

Le Président de la Communauté d'Agglomération de la Presqu'île de Guérande-Atlantique (CapAtlantique La Baule – Guérande Agglo),

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L. 522-1 à L. 522-7, et L. 522-23 à L. 522-31,

Vu décret n° 2016-201 du 26 février 2016 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux,

Vu l'avis favorable du CST du 4 avril 2023, sur l'évolution des modalités d'avancement de grade et de promotion interne,

Vu la délibération n° 23.66 CC du Conseil Communautaire du 22 juin 2023 actant les lignes directrices de gestion – avancements de grade - promotions internes,

Vu la liste des agents promouvables établie à effet du **1^{er} juillet 2025**, 3 agents promouvables, dont 1 femmes : 33,33%, - 2 hommes : 66,67%

ARRETE

Article 1^{er} : Est inscrit sur le tableau d'avancement au grade d'Ingénieur principal établi au titre de l'année 2025, le fonctionnaire suivant :

➤ **Monsieur Mathieu BROUSSAN**

Soit 1 agent – Femmes : 0 % - Hommes : 100 %.

Article 2 : Le présent arrêté sera communiqué au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loire-Atlantique aux fins de publicité.

15 JUL. 2025

Pour le Président, par délégation,
Gaëlle LAUMAILLÉ
Directrice générale adjointe Ressources

